

## Procès Verbal de l'assemblée générale du CFEB le 28 janvier 2006

**Présents :** Présents : F. Alpi, M.-F. Auzépy, M. Balard, M. Cacouros, B. Caseau, J.-C. Cheynet, M.-H. Congourdeau, M. Debié, V. Déroche, D. Feissel, B. Flusin, C. Förstel, T. Ganchou, J.-P. Grémois, C. Jolivet-Lévy, M. Kaplan, S. Lazaris, C. Lepage, É. Limousin, S. Métivier, B. Mondrain, A. Nicolaïdès, A. Papaconstantinou, V. Puech, I. Rapti, G. Saint-Guillain, G. Sidéris, D. Simic-Lazar, M. Stavrou, T. Velmans, C. Zuckerman.

**Représentés :** H. Ahrweiler, E. Antonopoulos, M. Balivet, B. Bavant, J. Beaucamp, G. Dagron, N. Duval, J. Gascou, M. Kazanski, P. Nasturel, P. Maraval, B. Martin, J.-M. Martin, A. Monégier du Sorbier, C. Morrisson, J.-M. Olivier, C. Otten, E. Patlagean, A. Peters-Custot, B. Pitarakis, S. Provost, J.-P. Sodini, W. Wolska-Conus.

La séance est ouverte à 10h15.

### 1. Rapport moral

Les deux principales activités du Comité cette année ont concerné :

- l'élaboration d'un projet français de réforme des statuts de l'AIEB, réforme qui sera discutée à la prochaine Assemblée Générale de l'AIEB, c'est-à-dire durant le Congrès de Londres en août 2006 ; ce projet donne à l'AIEB la forme d'une association « loi de 1901 », domiciliée en France ;
- la préparation du Congrès de Londres; le Président s'est occupé des démarches en vue d'obtenir des subventions du Ministère des Affaires Étrangères et il centralisera les démarches individuelles. Le Ministère ne prévoyant que le remboursement de billets d'avion, et la plupart des membres souhaitant utiliser l'Eurostar, plus rapide et moins cher, M.K. s'efforcera d'obtenir que les billets de train soient aussi pris en compte. J.C. Cheynet soulève la question de savoir s'il ne serait pas possible de faire une demande collective. M.K. posera la question.

NB : La réponse étant positive, M. K. centralise les renseignements et fera une demande collective. Les renseignements (Nom Prénom Institution d'exercice, nom ou numéro du laboratoire, adresse de celui-ci, fonctions exercées, titre de la communication avec le type (communication libre, participation à un panel) ou du type d'intervention (organisation d'une séance plénière, organisation d'un panel, poster) doivent lui parvenir avant le 10 février.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

### 2. Rapport financier

Quitus lui est donné à l'unanimité.

J.-Cl. Cheynet donne quelques explications sur les lignes du rapport concernant le fonds Zacos (vente des livres publiés par G. Zacos et donnés par sa veuve pour faciliter la publication des sceaux donnés à la BNF) et le transfert du reliquat des fonds du 20e Congrès. Ces fonds, qui étaient destinés à la publication des Actes, ont été versés au CFEB, à charge pour lui de verser les sommes encore dues (2700 euros) pour la table ronde publiée par l'École de Rome (J.-M. Martin).

B. Mondrain indique que M. Lamberz avait demandé à bénéficier d'une subvention pour sa table ronde.

J.-C. Cheynet répond qu'il n'a pas reçu de demande officielle.

G. Sidéris fait remarquer que l'AG doit avaliser ces virements que le CFEB doit faire pour ces tables rondes, ce qui est fait. Si l'on tient compte des sommes immobilisées (fonds Zacos, tables rondes de l'École de Rome et de Lamberz) et d'un fonds de roulement nécessaire, il reste 20000 euros environ de disponibles. Ces fonds peuvent être utilisés sous la forme de bourses accordées aux doctorants qui font une communication au Congrès de Londres, et éventuellement aux doctorants qui viennent simplement assister.

B. Flusin et C. Zuckerman font remarquer qu'il faut ajouter aux doctorants les docteurs sans poste.

I. Rapti rappelle que, faute de connaître cette possibilité de bourse, plusieurs étudiants ont été dissuadés de s'inscrire au Congrès ; le Bureau s'engage à diffuser une circulaire pour faciliter des inscriptions de dernière minute, sous l'égide du CFEB. L'AG mandate le bureau pour fixer le montant total des bourses (entre 10000 et 12000 euros) et leur répartition.

### **3. Georges Sidéris présentant sa démission de trésorier, il est procédé :**

- à l'élection de son successeur: Guillaume Saint-Guillain, sous réserve de la nomination de ce dernier comme assistant temporaire au Collège de France ;

- à la création d'un trésorier-adjoint à titre provisoire, jusqu'à la prochaine AG, pour aider G. S.G., actuellement professeur du secondaire. Vincent Déroche est élu trésorier-adjoint provisoire.

### **4. Questions diverses concernant le Congrès de Londres**

Nous rappelons l'adresse internet du Congrès de Londres : <http://www.byzantinecongress.org.uk/>

Constantin Zuckerman pose la question de la vente des publications des byzantinistes français au Congrès de Londres. Le bureau est mandaté pour trouver des solutions pour vendre ces publications (transport, permanence, paiement, assurances).

Michel Balard rappelle que les communicants qui veulent bénéficier d'une subvention du ministère des Affaires étrangères se doivent de faire leur communication en français.

### **5. Élection de nouveaux membres**

Sont élus au CFEB :

Marie-Hélène Blanchet, Giuseppe Conticello, Olivier Delouis, Giusto Traina, Thomas Mathews et Angeliki Tzavara.

### **6. Statuts**

Michel Kaplan propose de faire un Règlement intérieur (qui sera soumis à la prochaine AG) avec la possibilité pour le bureau de réduire la cotisation des membres qui en font la demande motivée et de suspendre les membres qui n'ont pas payé leur cotisation depuis plusieurs années et n'envoient pas de pouvoirs pour les AG. Cette mesure permettrait de les sortir du "quorum". En effet, aucune réforme des statuts ne peut intervenir, le quorum nécessaire à cela n'étant jamais atteint par suite des membres "muets"; L'AG approuve cette proposition. Le projet de Règlement intérieur sera envoyé avec la prochaine convocation.

### **7. Autres questions diverses**

Paolo Odorico, absent pour cause de maladie, propose de faire une manifestation annuelle en plus de l'AG, pour la "visibilité" du CFEB. La proposition est mise à l'étude. Il est demandé de voir avec Fabien Tessier la question de la mise à jour du site, qui n'est pas satisfaisante.

### **8. Fixation de la cotisation 2007**

Elle est maintenue à 30 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.